

Lorraine

La fac se modernise avec une chaire en droit du numérique

Depuis janvier dernier, les cours en droit du numérique se sont diversifiés pour les étudiants de la faculté de droit à Nancy. C'est grâce à la création de la chaire « Régulation des Plateformes numériques et Souveraineté », qui demeure une rareté dans l'Université française, que les étudiants peuvent élargir leurs connaissances dans ce domaine.

Le professeur Maximilien Lanna a posé ses valises à Nancy en janvier dernier, et plus précisément à la fac de droit. Une aubaine pour les étudiants qui bénéficient de davantage de cours en droit du numérique grâce à la chaire « Régulation des Plateformes numériques et Souveraineté » (RPNS). C'est sous l'impulsion du professeur Olivier Cachard, et avec le soutien du doyen, Fabrice Gartner, et des laboratoires de droit public (IRENEE) et de droit privé (Institut François Gény) que cette nouveauté a été rendue possible. « Ils étaient convaincus de l'importance d'étudier le numérique par le prisme du droit. En l'occurrence, le droit des plateformes numériques interroge :

que peut faire le droit pour réguler ces plateformes ? Au-delà de l'actualité du sujet, c'est un domaine très porteur qui ouvrira des voies à de nombreux étudiants », s'enthousiasme M. Lanna. « La chaire est une structure qui me permet de développer des projets, des colloques, des partenariats avec le Loria (un des plus grands laboratoires français dans le domaine de l'informatique, basé à Nancy) et avec des universités étrangères... C'est une vraie opportunité. »

«Entre droit public et privé»

La particularité du droit du numérique ? Sa transversalité. En plus de son actualité, qui attire les étudiants. « Quelques élèves sont déjà venus me voir dans l'optique d'un mémoire sur le droit du numérique. Les retours sont très positifs. » Théo de Block et Alizée Thomas ont tous deux eu cours avec Maximilien Lanna au second semestre de leur MI, à partir de janvier dernier. Ils ne tarissent pas d'éloges, sur le cours comme sur le professeur : « Le numérique touche à tous les domaines du droit. Il fran-



Maximilien Lanna est le titulaire de la chaire "Régulation des plateformes numériques et souveraineté". Photo Laura Max

chit la frontière entre droit public et droit privé et se décline à toutes les échelles : l'État, les collectivités, l'individu... Je me serais peut-être spécialisé dans ce domaine si cela avait été possible plus tôt », explique Théo. Quant à Alizée, elle juge qu'« une introduction serait utile à chaque citoyen, parce qu'on est confronté au numérique tous les jours. »

Les colloques et entretiens consacrés à la matière feront l'objet de publications chez un éditeur juridique. De la souveraineté (« Comment

nous, en tant qu'Européens, sommes censés retrouver une certaine souveraineté numérique face à des plateformes comme Google ou TikTok ? ») au rapport de l'individu au numérique, en passant par les usages du numérique dans les « Smart cities » que M. Lanna a étudiées (Comment le numérique influence-t-il les villes et peut-il les aider à s'approcher de la neutralité d'émissions carbone ?), le droit du numérique n'a certainement pas fini de créer des vocations.

● Laura Max